



DÉCHÉANCE DU DROIT AU REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT ANTICIPÉ SELON L'ARTICLE 23 LIA. RÉFLEXIONS À LA LUMIÈRE DU PROJET DE LOI DU CONSEIL FÉDÉRAL

AUTEUR:

Emily Meller, Frédéric Epitaux, Laila Rochat

PUBLICATION:

Revue de droit administratif et de droit fiscal (RDAF). Partie II : Droit fiscal

DATE DE PUBLICATION:

2018

PAGE:

p. 241

NUMÉRO DE REVUE:

No 4